
***norme belge
enregistrée***

NBN EN 13594

1e éd., septembre 2002

Indice de classement : S 09

Gants de protection pour motocyclistes professionnels - Exigences et méthodes d'essai

Beschermende handschoenen voor beroepsmatige motorrijders - Eisen en beproevingsmethoden

Protective gloves for professional motorcycle riders - Requirements and test methods

Autorisation de publication : 11 septembre 2002

La présente norme européenne EN 13594 : 2002 a le statut d'une norme belge.

La présente norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français)(si disponible).

La présente Norme européenne a été élaborée dans le cadre d'un Mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange et vient à l'appui des exigences essentielles de la Directive UE 89/686/CEE concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux équipements de protection individuelle.



Institut belge de normalisation (IBN), association sans but lucratif

avenue de la Brabançonne 29 - 1000 BRUXELLES - téléphone: 02 738 01 12 - fax: 02 733 42 64

e-mail: info@ibn.be - IBN Online: www.ibn.be - CCP. 000-0063310-66

Geregistreeerde Belgische norm

NBN EN 13594

1e uitg., september 2002

Normklasse : S 09

Beschermende handschoenen voor beroepsmatige motorrijders - Eisen en beproevingsmethoden

Gants de protection pour motocyclistes professionnels - Exigences et méthodes d'essai

Protective gloves for professional motorcycle riders - Requirements and test methods

Toelating tot publicatie : 11 september 2002

Deze Europese norm EN 13594 : 2002 heeft de status van een Belgische norm.

Deze Europese norm bestaat in drie officiële versies (Duits, Engels, Frans) (indien beschikbaar).

Deze Europese norm is opgesteld in het kader van een Mandaat dat aan de CEN is gegeven door de Europese Commissie en de Europese Vrijhandelsassociatie; hij ondersteunt de fundamentele eisen van de EU-Richtlijn 89/686/EEG betreffende de onderlingen afstemming van de wetgevingen van de Lidstaten in verband met persoonlijke beschermingsmiddelen.



Belgisch instituut voor normalisatie (BIN), vereniging zonder winstoogmerk
Brabançonnelaan 29 - 1000 BRUSSEL - telefoon: 02 738 01 12 - fax: 02 733 42 64
e-mail: info@bin.be - BIN Online: www.bin.be - prk. 000-0063310-66

ICS 13.340.40

Version Française

Gants de protection pour motocyclistes professionnels - Exigences et méthodes d'essai

Schutzhandschuhe für professionelle Motorradfahrer -
Anforderungen und Prüfverfahren

Protective gloves for professional motorcycle riders -
Requirements and test methods

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 25 mars 2002.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Avant-propos	3
Introduction.....	4
1 Domaine d'application	5
2 Références normatives	5
3 Termes et définitions	5
4 Exigences	6
5 Appareillage d'essai	8
6 Modes opératoires	9
7 Marquage	11
8 Informations et instructions d'utilisation pour le porteur	12
9 Pictogramme	13
Annexe A (informative) Blessures à la main des motocyclistes et sélection des gants appropriés à la conduite d'une moto	14
Annexe B (normative) Essai sur l'ergonomie et la taille	16
Annexe C (normative) Méthodes d'essai destinées à déterminer la résistance des coutures – essai de résistance à la traction	18
Annexe ZA (informative) Articles de la présente Norme européenne concernant les exigences essentielles ou d'autres dispositions des Directives EU	23

Avant-propos

Le présent document EN 13594:2002 a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 162 “Vêtements de protection y compris la protection de la main et du bras et les gilets de sauvetage”, dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en **Janvier 2003**, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en **Janvier 2003**.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange et vient à l'appui des exigences essentielles **de la (de) Directive(s) UE**.

Pour la relation avec **la (les) Directive(s) UE**, voir l'annexe **ZA**, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

L'annexe A est informative.

Les annexes B et C sont normatives.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Introduction

Les gants sont destinés à protéger les motocyclistes des éléments extérieurs sans amoindrir la dextérité de l'utilisateur qui actionne les commandes et les commutateurs de la moto. En outre, les gants sont conçus pour assurer une protection mécanique des mains et des poignets en cas d'accident. Les risques particuliers encourus lors d'accidents de moto sont les impacts avec la moto, des véhicules et les équipements et les revêtements routiers. L'annexe A informative fournit de plus amples informations.

1 Domaine d'application

La présente Norme européenne s'applique aux gants de protection destinés aux motocyclistes professionnels qui les utilisent pour conduire une moto sur route. Elle spécifie les exigences en matière de taille, de caractéristiques ergonomiques, de propriétés mécaniques, de nettoyage, de marquage et d'informations aux utilisateurs. Elle décrit également les méthodes d'essai appropriées par lesquelles la conformité à ces exigences peut être évaluée.

2 Références normatives

Cette Norme européenne comporte par référence datée ou non datée des dispositions d'autres publications. Ces références normatives sont citées aux endroits appropriés dans le texte et les publications sont énumérées ci-après. Pour les références datées, les amendements ou révisions ultérieurs de l'une quelconque de ces publications ne s'appliquent à cette Norme européenne que s'ils y ont été incorporés par amendement ou révision. Pour les références non datées, la dernière édition de la publication à laquelle il est fait référence s'applique (y compris les amendements).

EN 388:1994, *Gants de protection contre les risques mécaniques.*

EN 420:1994, *Exigences générales pour les gants.*

EN 1082-1:1996, *Vêtements de protection - Gants et protège-bras contre les coupures et les coups de couteaux à main – Partie 1 : Gants en cotte de mailles et protège-bras.*

EN 1621-1, *Vêtements de protection contre les chocs mécaniques pour motocyclistes – Partie 1 : Exigences et méthodes d'essai des protecteurs contre les chocs.*

prEN 13595-2, *Vêtements de protection pour les motocyclistes professionnels – Vestes, pantalons et combinaisons une ou deux pièces – Partie 2 : Méthode d'essai pour déterminer la résistance à l'abrasion par impact.*

EN 13595-3, *Vêtements de protection pour les motocyclistes professionnels – Vestes, pantalons et combinaisons une ou deux pièces – Partie 3 : Méthode d'essai pour déterminer la résistance à l'éclatement.*

ISO 11642:1993, *Cuir - Essais de solidité des teintures - Solidité des teintures à l'eau.*

3 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente Norme européenne, les termes et définitions **donnés dans** l'EN 388, l'EN 420 et l'EN 1082-1 **ainsi que les** suivants s'appliquent.

3.1

zone de protection spécifique (zone de protection)

zone d'un gant qui est destinée à assurer une protection spécifique supplémentaire, et fait l'objet d'essais spécifiques

La zone minimale doit être centrée sur les articulations des doigts.

NOTE Les articulations des doigts sont les projections des joints métacarpo-phalangiens sur l'arrière de la main.

3.2

couche de protection (des gants de motocyclistes)

cuir ou tissu en une seule ou plusieurs pièces ou couches qui, reliées entre elles par des coutures ou autre moyen, constituent la structure continue et mécaniquement solide des gants du bout des doigts jusqu'à la partie supérieure de la manchette

NOTE La couche de protection peut être doublée et garnie d'éléments supplémentaires de décoration et de sécurité en surface extérieure